

# COMPOSITION DE LA DELEGATION DES ONG DU CCP

**DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LE BUREAU DU CCP**

**Documents supplémentaires sur ce sujet :**

**Action requise lors de cette réunion : Le Conseil de coordination du Programme est invité à :**

Voir les projets de décisions énoncés au paragraphe 11 ci-dessous :

- *Rappeler* le point de décision 10 de la 55e réunion du CCP, approuvant la composition de la Délégation des ONG ;
- *Approuver* la nomination de la candidate de la région Asie et Pacifique mentionnée au paragraphe 10.

**Implications financières pour la mise en œuvre des décisions :** aucune

## INTRODUCTION

1. Lors de la 55e réunion du Conseil de coordination du programme (CCP) en décembre 2025, au [point de décision 10](#), le CCP a approuvé la [composition de la délégation des ONG](#). Le 10 février 2025, un membre de la délégation, Sonal Giani de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), approuvée par voie intersessionnelle en juin 2023, a informé la Délégation qu'elle ne pourrait pas poursuivre son mandat en raison de son départ de l'organisation.
2. Conformément à la [Résolution ECOSOC \(E/1995/2\)](#), « le processus d'identification des organisations non gouvernementales qui cherchent à participer aux activités du Conseil sera déterminé par les organisations non gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuvera officiellement la nomination de ces organisations. »
3. Lors de sa [réunion du 27 février 2025](#), le Bureau du CCP a examiné le processus de sélection du membre de la Délégation des ONG pour la région Asie et Pacifique. À la suite de cette réunion, le Bureau du CCP a convenu de soumettre la nomination proposée à l'approbation intersessionnelle du CCP, afin d'assurer une représentation complète de la Délégation des ONG lors de la 56e réunion du CCP, prévue du 24 au 26 juin 2025.
4. Le mécanisme de communication et de consultation (CCF), en collaboration avec le groupe de travail sur l'orientation, la redevabilité et le recrutement (OAR) de la Délégation des ONG, a supervisé le processus de recrutement pour pourvoir les postes vacants. Le processus de sélection s'est déroulé comme suit :

### Appel à candidatures

5. Un appel à candidatures a été largement diffusé entre le 24 février et le 7 avril 2025. Le CCF a mis à disposition un formulaire de candidature en ligne ainsi que les documents de référence de la Délégation des ONG, notamment les *Termes de référence*, la *Vision*, la *Mission*, les *Principes et le Code de conduite*.
6. L'information a été relayée via la liste de diffusion mondiale de la société civile, le site Internet de la Délégation, ses plateformes régionales et internationales, ainsi que ses réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook et X). Les délégué·e·s ont également été invité·e·s à diffuser l'appel au sein de leurs réseaux régionaux. L'appel a été republié via d'autres listes de diffusion et plateformes d'organisations internationales et régionales partenaires de la Délégation.

### Évaluation de l'éligibilité

7. Toutes les candidatures ont été examinées par le CCF pour vérifier leur éligibilité. Cela comprenait la vérification du formulaire de candidature et la présence de tous les documents requis : lettres de soutien, déclaration de l'organisation et déclaration personnelle. Le CCF a également vérifié le profil des candidat·e·s (lieu de résidence, lieu de travail) pour s'assurer de leur éligibilité au sein de la région concernée. Les documents de soutien ont été analysés pour garantir qu'ils émanaient d'entités appropriées, telles que des réseaux nationaux ou régionaux.
8. Trois candidat·e·s ont été interviewé·e·s par un panel composé de: 1 délégué·e ONG de la région Asie et Pacifique; 1 délégué·e ONG d'une autre région; 1 représentant·e de la société civile externe issu·e de la région Asie et Pacifique.

## Critères de sélection

9. Les critères suivants ont été utilisés pour la sélection :

- a) L'organisation candidate démontre une action crédible dans les domaines de la lutte contre le VIH, du plaidoyer, de la sensibilisation et de la collaboration avec les populations clés dans la région, ainsi qu'une capacité à soutenir la personne nommée. Cela inclut : une expérience confirmée dans le plaidoyer régional et/ou mondial auprès des États Membres et des agences des Nations Unies ; des partenariats actifs ou une représentation au sein de réseaux régionaux et/ou mondiaux de populations clés ; des mécanismes permettant l'engagement avec les parties prenantes ; et une capacité à fournir un appui administratif, programmatique et logistique à la personne candidate.
- b) La personne candidate a une expérience professionnelle significative dans le domaine du VIH/sida et peut démontrer une bonne compréhension des enjeux clés. Ces enjeux peuvent inclure : les droits humains, les environnements politiques et juridiques, le financement durable, la stigmatisation et la discrimination, l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien liés au VIH, les questions de genre et de sexualité, l'espace et l'engagement de la société civile, les Objectifs de développement durable (ODD), etc.
- c) La personne candidate démontre des compétences de communication claires et une expérience avérée en matière de plaidoyer en anglais, ainsi que la capacité à intervenir à l'échelle régionale et internationale, y compris au sein de conseils mondiaux, de délégations de la société civile, etc. Cela inclut : des aptitudes rédactionnelles, des compétences pour faire des présentations et prendre la parole en public, ainsi qu'une expérience dans le domaine de la diplomatie et des négociations, y compris au sein d'équipes culturellement diverses.
- d) La personne candidate montre une compréhension, une sensibilité et une expérience concrète de travail avec, ou de représentation des populations clés et autres groupes vulnérables de sa région.
- e) La personne candidate fait preuve d'une capacité claire à analyser les politiques et à fournir des contributions substantielles aux documents que la Délégation des ONG peut être amenée à examiner.
- f) La personne candidate comprend le contexte régional, possède des liens avec sa région et est en mesure de la représenter. Cela comprend : une expérience de travail dans la région, des liens avec des ONG locales et régionales, le rôle de son organisation dans la région, la maîtrise des langues locales et l'accès aux outils technologiques nécessaires pour consulter efficacement les parties prenantes régionales.
- g) La personne candidate dispose des compétences, des outils et de la capacité organisationnelle nécessaires pour consacrer suffisamment de temps au travail de la Délégation des ONG. Cela comprend le soutien de son organisation, notamment en matière d'accès aux moyens de communication et à une connexion Internet stable.
- h) La personne candidate contribue à la diversité et à l'inclusivité de la Délégation des ONG. Cela inclut la parité de genre, la diversité des orientations sexuelles et identités de genre, la représentation de populations clés marginalisées ou sous-

représentées, et l'équilibre régional au sein de la délégation. Les personnes candidates doivent démontrer en quoi leur participation contribuerait à refléter des perspectives et expériences diverses, notamment celles des populations les plus affectées par le VIH/sida dans leur région.

10. En conséquence, il est demandé au Conseil de coordination du programme d'approuver la nomination suivante au sein de la Délégation des ONG pour 2025 :

**India HIV/AIDS Alliance, représentée par Amrita Sarkar, en tant que membre de la Délégation des ONG pour la région Asie et Pacifique.**

## PROJET DE POINTS DE DÉCISION

11. Le Conseil de coordination du Programme est invité à :

- *Rappeler* le point de décision 10 de la 55e réunion du CCP, approuvant la composition de la Délégation des ONG ;
- *Approuver* la nomination de la candidate de la région Asie et Pacifique, mentionnée au paragraphe 10.

*[Fin du document]*